

*e. de la Haye
de la Haye.*

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Sauvegarde

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL le 15 février 1951



rip. 23/2

M. Antonio de Margerie,
Vonda,
Sask.

Cher M. de Margerie,

L'Honorable Chevrier, au cours d'une conversation hier après-midi, m'a dit qu'il avait une très mauvaise nouvelle à m'annoncer, nouvelle qui lui faisait bien de la peine; c'est qu'il avait été décidé de n'accorder, jusqu'à nouvel ordre, aucun permis pour des postes émetteurs de radio à cause de la pénurie d'acier.

Il m'a dit qu'un arrêté en conseil, en autant que je me souviens, avait été signé avant-hier limitant d'une façon très précise l'emploi de l'acier, celui-ci étant réservé uniquement aux besoins de la défense nationale ou d'autres constructions, comme les résidences, c'est-à-dire les constructions jugées absolument nécessaires.

J'ai fait remarquer à M. Chevrier que je trouvais extrêmement étrange qu'il ait attendu si longtemps pour signer les permis en question, alors que ceux-ci ont été recommandés par le bureau des gouverneurs il y a déjà un mois. L'Honorable Chevrier m'a dit que l'émission de ces permis nécessitait un travail technique assez considérable qui expliquait le délai qui s'est produit et ce n'est qu'avant hier seulement que les documents lui sont parvenus. Déjà il avait été décidé par le conseil des ministres de "geler" toutes constructions nouvelles non absolument nécessaires.

Je vous ai dit au téléphone que M. Hosie n'aurait probablement pas son permis non plus, mais en re-passant mes notes, je m'aperçois qu'il n'en a pas été question. J'ai pris pour acquit que si nos postes à nous étaient refusés, tous les autres le seraient également, mais je n'ai aucune information précise à ce sujet.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons eu une discussion assez animée. M. Chevrier m'a affirmé qu'il n'y pouvait rien et qu'un voyage de ma part à Ottawa ne serait d'aucune utilité.

J'ai immédiatement téléphoné à monsieur l'abbé Gosselin, lui demandant de soumettre les développements qui viennent de se produire devant l'assemblée du Comité Permanent qui se tient aujourd'hui. On doit me téléphoner demain matin pour me dire quelles mesures vont être suggérées. Je sais qu'on veut faire intervenir M. Désormeaux qui est un ami personnel de l'Honorable Chevrier. On veut savoir en même temps ce qu'il est advenu du poste anglais de Saskatoon, aussi bien que du poste de Timmins.

J'ai l'intention, en fin de semaine, de voir M. Bertrand, député de Terrebonne, et peut-être M. Roland Beaudry, député de St-Jacques.

Monsieur Chevrier m'a affirmé que même si nous avions déjà des contrats passés avec certaines compagnies, ces contrats seraient annulés et qu'aucune compagnie n'était autorisée à livrer du matériel contenant de l'acier sans obtenir au préalable l'autorisation du gouvernement.

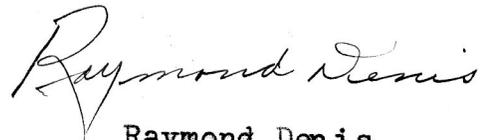
J'ai insisté auprès de M. Chevrier pour qu'au moins il accorde les permis, ce qui nous donnerait une certitude, quitte au gouvernement à prolonger le délai accordé habituellement pour la construction. Autrement, nous serons obligés de recommencer de nouvelles démarches lorsque la période de préparation à la guerre que nous traversons sera terminée.

Je vous tiendrai au courant s'il se produit d'autres développements. De votre côté, j'aimerais que vous en fassiez autant.

Monsieur Chevrier m'a dit qu'il avait déjà prévenu les intéressés en ce qui concerne l'attitude du gouvernement concernant la question de radio.

Je demeure, cher monsieur de Margerie,

Votre tout dévoué,


Raymond Denis.

RD/EM